

GASC Marius	Classe : 1890 Mobilisé		Lien avec Espagnac : natif / non résident
------------------------	-----------------------------------	--	--

IDENTIFICATION

Nom : Gasc

Prénoms : Marius

Date et lieu de naissance : 03.10.1870 à Espagnac Sainte-Eulalie

Date et lieu de décès : 25.12.1960 à El Biad (Algérie)

Filiation* : Gasc Jean ; Lespinasse Jeanne ; domiciliés à Espagnac Sainte-Eulalie

Profession* : cultivateur

Lieu de résidence* : Espagnac Sainte-Eulalie

Description* : taille : 1,63 m. ; châtain foncé ; instruction : 3

(*) situation à l'année de la classe

ETATS DES SERVICES ANTERIEURS A 1914

Classe : 1890

Conseil révision (décision, motif) : 1890 et 1891 « propre au service »

Incorporation (date, lieu, unité) : 12.11.1891, 7^{ème} de ligne

Libération (date et motif) : 21.09.1894

Réserves (date, unités, période) :

versé dans la réserve de l'armée d'active en novembre 1894 au régiment d'infanterie de Cahors puis au 2^{ème} régiment de zouaves à compter de 1895 en raison de son installation en Algérie ; période de rappel en mars 1897 et octobre 1900 au 2^{ème} régiment de zouaves.

versé dans l'armée territoriale en novembre 1904 au 2^{ème} régiment étranger ; période de rappel avril 1907 ;

versé dans la réserve de l'armée territoriale en octobre 1910 ;

Observations :

ETATS DES SERVICES 14 – 18

Commission réforme (date, décision et motif) :

Mobilisation (date, lieu, unité, grade) :

Situation de famille à la mobilisation * :

Profession à la mobilisation : cultivateur

Résidence à la mobilisation : Géryville (aujourd'hui El Bayadh, département d'Oran Algérie)

(* situation établie au vu des recensements

Chronologie des services :

Détaché à l'agriculture le 27.10.1917 et se retire dans ses foyers à Géryville

Passé au 2^{ème} régiment de zouaves le 03.12.1917.

Récompenses (médailles, citations) :

Campagnes contre l'Allemagne :

Décès (date, lieu, circonstances) :

Inhumation :

Commission réforme (date, décision, motif) :

Libération (date, motif, lieu) : 10.12.1918

Durée de la mobilisation :

Mentions (mort pour la France, pensionné) :

Marius GASC					
Age et résidence à la mobilisation : 44 ans ; Géryville (Algérie)					
2 ^o régiment de zouaves 03.12					
Aucune information quant à la date et l'unité de mobilisation					
1 9 1 4	1 9 1 5	1 9 1 6	1 9 1 7	1 9 1 8	1 9 1 9
27.10					
Détaché à l'agriculture à Géryville			Libéré obligations militaires		
Zone de l'intérieur	Zone des armées	Armée d'orient	Détaché		

ETATS DES SERVICES POSTERIEURS A 1918

Réserves (date, unités, période) :

Mobilisation 39 (date, lieu, unité) :

Campagnes contre l'Allemagne :

Chronologie des services :

Libération (date, motif, lieu) :

SOURCES DOCUMENTAIRES

Registre matricule
Registres d'état civil

DIVERS

Né à Espagnac Sainte-Eulalie en 1870, Marius Gasc qui y est toujours lors du recensement de sa classe en 1890 où il est déclaré comme cultivateur, s'installe à partir de 1895 en Algérie à Géryville (aujourd'hui El Bayadh, département d'Oran) après son service militaire.

Il a donc 44 ans lors de la déclaration de guerre et bien que sa fiche matricule ne le précise pas, il a vraisemblablement été mobilisé.

Mais ni la date, ni l'unité, ni le lieu de cette mobilisation ne sont connus.

Rien non plus n'est dit de la durée et de la consistance des éventuelles campagnes contre l'Allemagne.

La fiche matricule se borne à préciser que Marius Gasc a été détaché à l'agriculture le 27 octobre 1917 et qu'il se retire dans ses foyers à Géryville.

Elle précise qu'il est passé le 3 décembre 1917 au 2^{ème} régiment de zouaves sans que l'on sache s'il s'agit d'une affectation opérationnelle ou purement administrative, ce qui est le plus vraisemblable puisque sa fiche ne comporte aucune mention d'une quelconque campagne.

Il est donc possible qu'il ait été mobilisé au 2^{ème} régiment étranger, unité à laquelle il a été affecté en novembre 1904 lors de son versement dans l'armée territoriale, puis détaché à l'agriculture à compter du 27 octobre 1917 jusqu'à la démobilisation peut-être intervenue le 10 décembre 1918 qui correspond à la date de libération de ses obligations militaires. Le passage le 3 décembre 1917 au 2^{ème} régiment de zouaves étant un rattachement purement administratif.

Cela justifierait à la fois qu'il n'ait pas été déclaré « insoumis », et qu'il ne compte aucune campagne malgré sa mobilisation, le détachement à l'agriculture, pratique assez courante pour les agriculteurs des classes les plus anciennes, surtout à partir de 1917, pouvant être prononcé dès le jour de la mobilisation.